

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n°86 relatif au soutien communal en relation avec la pandémie de Covid-19

Gland, le 12 décembre 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 86

Durand Arnaud	GdG; 1 ^{er} membre et rapporteur
Genoud Jean-Philippe	GdG
Girardet Michel	PLR
Schildböck Rupert	PS-Les Verts-POP
Di Felice Maurizio	UDC

s'est réunie le 8 décembre à 19h, en présence de la Municipale Mme Isabelle Monney et du Municipal Monsieur Gilles Davoine, ainsi que de Mme Johanna Baird responsable de la promotion économique.

Ainsi que le 12 décembre, excusés : Michel Girardet et Rupert Schildböck.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

En complément du préambule du préavis municipal qui est suffisamment détaillé, il nous a été confirmé que ce fonds de soutien ne serait utilisé qu'en dernier recours, c'est-à-dire qu'après s'être assuré que toute autre possibilité d'aide, de la confédération ou du canton, a bien été demandée.

Objectif

Ce soutien additionnel proposé est un complément à ce qui a déjà été fait, apporté de manière plus personnelle, tout en restant une aide purement locale dont les objectifs sont les suivants :

- Eviter du mieux possible des situations de précarité et préserver la cohésion sociale
- Maintenir la continuité économique et protéger les emplois.

Le fond de soutien se propose d'agir sur les 3 axes suivants :

- Mesures d'aide au domaine social, solidarité avec les citoyens.
- Mesures d'aide à l'économie, renforcement ciblé de l'économie, de la culture et du tissu associatif.
- Mesures de visibilité, optimisation des ressources disponibles.

Ce soutien se veut donc le plus large possible.

Discussions

Question 1 quelle est la temporalité de ce préavis ?

Réponse. Aucune durée n'a été fixée, jusqu'à épuisement du montant et ou des besoins. Si nécessaire, la municipalité pourrait revenir devant le conseil avec un complément ou un nouveau préavis.

Q 2. Sur quelle base le montant a-t-il été évalué ?

R. Le montant a été évalué sur la comparaison avec d'autres communes de la même taille.

Q 3. Quelle réflexion vous a amené à la composition de cette commission, pourquoi pas de représentant du conseil (président) et ou des milieux concernés ?

R. Nous avons voulu garder cette commission dans le domaine de l'opérationnel, ce sont des employés de l'administration communale, ils sont donc disponibles.

Q 4. Quelle sera la communication afin de toucher les milieux concernés ?

R. Par l'intermédiaire d'associations faitières (AEGR, USLG) milieux caritatifs et canaux habituels de la commune.

Q 5. Il est beaucoup question de culture dans ce préavis, qu'entendez-vous par culture ?

R. Le terme culture est pris à titre d'exemple, le fonds s'adresse autant au milieu professionnel qu'associatif ou personnel.

Chaque demande d'aide, adressée à la Commission du fonds par l'intermédiaire du réseau associatif et d'action sociale, sera finement analysée et accompagnée, afin de déterminer le soutien à apporter ; analyse de la situation financière, soutien dans les démarches administratives (aide au logement, subside aux assurances maladies, prestations complémentaires, revenu d'insertion, RHT).

Chaque décision, pour les mesures d'aide au domaine social et à l'économie, seront prises par la commission au complet alors que les mesures de visibilité seront prises par la municipalité avec information à la commission.

Toutes décisions prises seront communiquées au Conseil Communal.

Les aides ne seront pas données en espèce mais les factures en questions payées par le fonds.

Informations

Par soucis de transparence, le règlement municipal du fond de soutien ainsi que les annexes 1 et 2 ont été joint au présent préavis a titre informatif. Le conseil ne se prononce que sur le préavis.

Vœux

En réponse au postulat Messmer, il avait été dit que la Municipalité pourrait revenir avec un montant équivalent à la proposition dudit postulat, soit CHF 200'000.- - . Le présent préavis représente le triple de cette somme et en une seule lecture. La commission peut comprendre l'urgence consécutive à la 2^{ème} vague mais demande à la Municipalité que si un nouveau préavis devait être déposé ultérieurement, celui-ci fasse impérativement l'objet d'une 1^{ère} lecture.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 86 et de prendre les décisions suivantes :

- I. Accorder un crédit de CHF 600'000.- pour la création d'un fond de soutien
- II. Autoriser la Municipalité à emprunter cette somme de CHF 600'000.- et à octroyer ce soutien.

Signatures des membres de la Commission

Arnaud Durand rapporteur	1 ^{er} membre et
Jean-Philippe Genoud	
Michel Girardet	
Rupert Schildböck	
Maurizio Di Felice	